Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_003-DE

ville de PAREMPUYRE

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE QUATRE OCTOBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-003

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE (SOUTIEN AU MAROC)

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PIALLEPORT Thierry
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne		X		PONS Annie
BREGILLE Jean-Luc		X		DE FRANCOIS Béatrice
LUTARD Sandrine		X		VINCE Bernard
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane		X		FARTHOUAT Jean-Marc
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_003-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-003 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU SECOURS POPULAIRE (SOUTIEN AU MAROC)

Rapporteur : Mme le Maire

Un tragique tremblement de terre a frappé l'ouest du Maroc dans la nuit du vendredi 8 au samedi 9 septembre 2023. D'une magnitude de 7, ce tremblement de terre, le plus puissant que le Maroc ait subi, a fait plus de 2 900 victimes et plus de 5 500 blessés (bilan provisoire au 15 septembre).

Afin de venir en aide aux populations démunies, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au Secours populaire.

Association humanitaire reconnue d'utilité publique, le Secours populaire agit avec son réseau euro-méditerranéen pour la solidarité et ses partenaires. Le Secours populaire a mis en place un appel de fonds spécifiquement dédié aux victimes du séisme au Maroc. Les premiers besoins identifiés concernent la mise à l'abri des personnes sinistrées, l'aide alimentaire, l'accès à l'eau et la distribution de kits d'hygiène et de soins.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré,

Décide d'accorder une subvention exceptionnelle de1 000 € au Secours Populaire.

Précise que cette dépense sera reprise dans le projet de décision modificative n°2, la présente délibération valant attribution.

Adopte à **l'unanimité (26 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 04 octobre 2023

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde)

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre